

Conseil municipal du 06/11/2020

Commune de Saint Bazile de Meyssac

Présents :

CHAPOULIE Françoise, CISCARD Eric, COSTE Angélique, DAEDEN Véronique, DEKEISTER Denis, D'HOLLANDER Alan, LATREILLE David, ROUFF Bernadette, SERVANTIE Benoit.

Absents-excusés :

M. Patrice LEIX (donne procuration à Mme Bernadette ROUFF), Mme Marion PLASMAN (donne procuration à M. Alan D'HOLLANDER)

Est nommée secrétaire de séance : Mme Angélique COSTE

Ouverture de séance à 20h35.

Angélique COSTE est désignée secrétaire de séance.

Le maire demande s'il y a des questionnements au sujet du dernier compte rendu de conseil d'administration. Aucune question n'est posée. Approuvé pour : 11 voix

Restauration des registres anciens :

Trois devis sont présentés. Celui de « L'atelier gaillard » est choisi à l'unanimité pour la restauration de trois registres (de 1926 à 2001)

Le conseil départemental donne une subvention d'un taux maximum de 60 % pour cette action.

Approuvée pour : 11 voix.

Décision modificative :

Dans la budgétisation prévue, les frais d'études et d'installation de voirie n'avaient pas été pris en compte (5 832,00 €).

Un virement de crédit de la ligne « Installations, matériel et outillage » est donc nécessaire vers les lignes « emprunts » (250,00 €), « Frais d'études » (1 782,00 €) et « Installation voirie » (3 800,00 €)

Approuvé pour : 11 voix.

Contractualisation des aides avec le conseil départemental :

Le conseil départemental demande de contractualiser les opérations prévues jusqu'en 2023 afin de pouvoir évaluer les aides dont la commune pourrait bénéficier.

Il a donc été indiqué le projet d'agrandissement du cimetière avec l'achat du terrain attenant. (Cette action devrait être subventionnée à 40 %).

Le rapport de Corrèze ingénierie concernant l'agrandissement est présenté et commenté. Il est en attente de chiffrage.

Approuvée pour : 11 voix.

Wifi territorial :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Vallée de la Dordogne propose aux communes concernées d'installer un « wifi territorial » afin de dynamiser l'économie locale et le tourisme.

Cette borne permettrait un accès gratuit au wifi pour le public (accessible depuis le parking de la mairie).

La première borne et son installation sont financées par le PETR. Seul l'abonnement annuel reste à la charge de la commune (156,96 € par an).

L'installation est votée à l'unanimité, pour : 11 voix.

Vente du terrain situé aux Sarres à Monsieur LE SQUER Yohan :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ce terrain d'environ 500 m² à Monsieur LE SQUER à un prix de 5 € le m². Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur (acte notarié, bornage, etc ...).

Approuvé, pour : 11 voix.

Questions diverses :

- Bulletin municipal :

Le premier bulletin est approuvé et sera distribué dans les jours suivants à l'ensemble des habitants.

- Restauration du monument aux morts :

Une exposition aura lieu en 2021 pour le centenaire du monument aux morts.

Le monument sera nettoyé à la haute pression pour enlever les différentes impuretés.

Une demande va être faite pour que les enfants du RPI Marcillac-Branceilles-Curemonte participent à l'exposition.

- Repas des aînés :

Le repas 2021 sera remplacé par un panier offert à tous les habitants de plus de 60 ans.

Le contenu du panier reste à déterminer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

